

— ACCORD DE CONFIDENTIALITÉ

Accord de confidentialité mutuel

Désencombrement et conception de rangement



PARTIE A — PARTIE DIVULGATRICE ET DESTINATAIRE

Klart Home Organizing

Norrebrogade 20, Copenhagen, Capital
Region of Denmark 2200, Denmark



PARTIE B — PARTIE DIVULGATRICE ET DESTINATAIRE

Résidence de la famille Fjeldstad

Tuborgvej 12, 2900 Hellerup, Denmark

Le présent accord mutuel de non-divulgence régit l'échange d'informations confidentielles entre les parties désignées ci-dessous pendant qu'elles évaluent l'opportunité qui y est décrite.



N° D'ACCORD DE
CONFIDENTIALITÉ

**NDA-2026-
0091**



DATE D'ENTRÉE EN
VIGUEUR

9 février 2026



ÉMIS LE

**12 janvier
2026**



DROIT
APPLICABLE

**Royaume du
Danemark**

KLART HOME ORGANIZING APS

CONFIDENTIEL — PRÉPARÉ POUR
FJELDSTAD FAMILY RESIDENCE.
NE PAS DIFFUSER AU-DELÀ DES
PARTIES NOMMÉES.

EN BREF

ACCORD DE CONFIDENTIALITÉ

POUR SIGNATURE

NDA-2026-0091



N° DE CONTRAT

NDA-2026-0091



PARTIES

Klart Home
Organizing et
Fjeldstad
Family
ResidenceDATE D'ENTRÉE EN
VIGUEUR

9 février 2026



DURÉE

24 mois



DROIT APPLICABLE

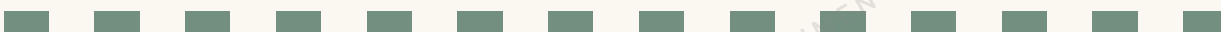
Royaume du
Danemark

STATUT

Pour signature

EN BREF

La structure de cet accord

DATE D'ENTRÉE
EN VIGUEUR

9 février 2026

La date à partir de laquelle la
divulgence peut commencer

DURÉE

24 mois

La confidentialité survit à
l'expiration

OBJET

Désencombrement et
conception de
rangementUn système de rangement
calme et fonctionnel pour
chaque pièce de la maison de
la famille Fjeldstad, réalisé
en bouleau clair et fibre
naturelle tissée.

DROIT APPLICABLE

Royaume du Danemark

Tribunal municipal de Copenhague (Kobenhavns
Byret), Danemark

 PARTIES

Deux

Klart Home Organizing et Fjeldstad
Family Residence





01

Objet et contexte

La maison de la famille Fjeldstad à Hellerup s'est discrètement remplie au fil de douze années — deux enfants, un bureau à domicile, et une décennie d'anniversaires et de projets scolaires sans espace dédié pour les ranger. Voici le plan pour donner une place à chaque chose, pièce par pièce.

Préambule

La maison de quatre chambres de la famille Fjeldstad à Hellerup n'a jamais eu de plan de rangement coordonné. Les manteaux de l'entrée finissent sur les chaises, la salle de jeux disparaît sous les jouets dès le mercredi, et le dressing principal a été réorganisé trois fois avec trois systèmes différents qui n'ont jamais vraiment tenu.

Klart Home Organizing propose un projet de six semaines pour toute la maison : un audit complet, un désencombrement guidé en présence de la famille, et des étagères sur mesure en bouleau clair construites pour s'adapter exactement à chaque pièce, complétées par un système d'étiquetage à base de paniers tissés conçu autour du mode de vie réel de la famille. Les sections suivantes présentent l'approche, le périmètre, le calendrier et l'investissement.

**PARTIE A — PARTIE DIVULGATRICE ET DESTINATAIRE****Klart Home Organizing**

Klart Home Organizing ApS · CVR-nr. 34 12 56 78

Norrebrogade 20, Copenhagen, Capital Region of Denmark 2200, Denmark

hello@klarthomeorganizing.com · +45 33 55 0142 · klarthomeorganizing.com

**PARTIE B — PARTIE DIVULGATRICE ET DESTINATAIRE****Résidence de la famille Fjeldstad**

Fjeldstad Family Residence (ménage privé)

Tuborgvej 12, 2900 Hellerup, Denmark

ingrid.fjeldstad@gmail.com · +45 26 77 0143

Conditions de l'accord

01 1. Définition des informations confidentielles

« Informations confidentielles » désigne toute information non publique divulguée par une partie (la « Partie divulgatrice ») à l'autre (la « Partie destinataire »), que ce soit oralement, par écrit ou sous toute autre forme, qui est désignée comme confidentielle ou qu'une personne raisonnable comprendrait comme confidentielle compte tenu de sa nature et des circonstances de la divulgation. Cela comprend, sans s'y limiter, les informations techniques, commerciales, financières et opérationnelles, les plans produits, la tarification, les listes de clients et la stratégie commerciale.

Les informations confidentielles comprennent également l'existence et le contenu du présent accord, ainsi que le fait que Klart Home Organizing et Fjeldstad Family Residence sont en discussions concernant l'Objet.

02 2. Obligations de la partie destinataire

La Partie destinataire utilisera les informations confidentielles uniquement aux fins de l'Objet et ne les divulguera à aucun tiers sans le consentement écrit préalable de la Partie divulgatrice. La Partie destinataire protégera les informations confidentielles en faisant preuve au moins du même degré de diligence qu'elle applique à ses propres informations d'importance similaire, et en aucun cas d'un degré de diligence inférieur à ce qui est raisonnable.

La Partie destinataire ne peut divulguer les informations confidentielles qu'à ses employés, dirigeants et conseillers professionnels qui ont besoin d'en connaître aux fins de l'Objet et qui sont liés par des obligations de confidentialité au moins

aussi protectrices que celles du présent accord. La Partie destinataire demeure responsable de toute violation commise par ces personnes.

03 3. Exclusions

Les obligations du présent accord ne s'appliquent pas aux informations dont la Partie destinataire peut démontrer qu'elles : (a) étaient légalement en sa possession avant la divulgation, sans obligation de confidentialité ; (b) sont ou deviennent publiquement accessibles autrement que par un manquement de la Partie destinataire ; (c) sont légalement reçues d'un tiers sans restriction ; ou (d) sont développées de manière indépendante par la Partie destinataire sans utilisation ni référence aux informations confidentielles.

Si la Partie destinataire est tenue par la loi, un règlement ou une décision de justice de divulguer des informations confidentielles, elle peut le faire à condition, dans la mesure légalement permise, d'en informer rapidement la Partie divulgatrice et de lui apporter une assistance raisonnable pour obtenir un traitement protecteur.

04 4. Durée et survie

Le présent accord prend effet à la date d'effet et se poursuit pendant la durée indiquée ci-dessus, sauf résiliation anticipée par l'une ou l'autre des parties moyennant un préavis écrit de trente (30) jours. La résiliation ne dégage aucune des parties des obligations nées avant la résiliation.

Les obligations de confidentialité de la Partie destinataire survivent à la résiliation ou à l'expiration et se poursuivent pendant trois (3) ans par la suite, à l'exception des obligations relatives aux informations constituant un secret commercial, qui se poursuivent aussi longtemps que ces informations demeurent un secret commercial au regard du droit applicable.

05 5. Restitution ou destruction des documents

Sur demande écrite de la Partie divulgatrice, ou à la résiliation ou à l'expiration du présent accord, la Partie destinataire restituera rapidement, ou, au choix de la Partie divulgatrice, détruira toutes les informations confidentielles en sa possession ou sous son contrôle, ainsi que toutes les copies, notes et documents dérivés, et certifiera par écrit, sur demande, cette destruction, signée par un responsable habilité.

condition que ces documents conservés restent soumis aux obligations de confidentialité du présent accord.

06 6. Recours et mesures injonctives

Les parties reconnaissent qu'une violation du présent accord peut causer un préjudice irréparable pour lequel des dommages-intérêts constitueraient une réparation inadéquate. En conséquence, la Partie divulgateur est en droit de demander une injonction ou toute autre réparation équitable, sans avoir à fournir de caution, en plus de tout autre recours disponible en droit ou en équité.

Le présent accord n'accorde aucune licence ni aucun droit de propriété sur les informations confidentielles, ni aucune obligation d'engager une relation d'affaires ultérieure. Chaque partie conserve tous les droits sur ses propres informations confidentielles.

DROIT APPLICABLE

Royaume du Danemark

JURIDICTION

Tribunal municipal de Copenhague (Kobenhavns Byret), Danemark

En signant ci-dessous, chaque partie accepte d'être liée par les termes du présent Accord de confidentialité mutuel à compter de la date d'effet. Le présent accord peut être signé en plusieurs exemplaires, y compris par signature électronique, chacun étant réputé constituer un original.

POUR KLART HOME ORGANIZING

.....
Klart Home Organizing

Signataire autorisé

Date

POUR LA RÉSIDENCE DE LA
FAMILLE FJELDSTAD

.....
Ingrid Fjeldstad

Propriétaire

Date



Klart Home Organizing — Service juridique

Norrebrogade 20, Copenhague, région de la capitale,
2200, Danemark

hello@klarthomeorganizing.com · +45 33 55 0142 ·

klarthomeorganizing.com

Klart Home Organizing ApS · CVR-nr. 34 12 56 78

WAXTABLE.COM · EXAMPLE DOCUMENT

